

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE FINANCIERE ACCES INDUSTRIE



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES D'ACCES INDUSTRIE



Le présent document relatif aux autres informations de la société Accès Industrie (la « **Société** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 17 octobre 2017, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Accès Industrie.

Le présent document complète la note en réponse relative à l'offre d'achat simplifiée initiée par Financière Accès Industrie sur laquelle l'AMF a apposé son visa n°17-554 par une déclaration de conformité en date du 17 octobre 2017 (la « **Note en Réponse** »).

Des exemplaires du présent document et de la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Accès Industrie (www.acces-industrie-groupe.com). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès d'Accès Industrie au 2, rue du Pont de Garonne, 47400 Tonneins.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	3 -
2.	EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS L'ENREGISTREMENT DU RFA D'ACCES INDUSTRIE	3 -
2.1.	Rapport Financier Semestriel 2017	3 -
2.2.	Principaux communiqués de presse diffusés depuis l'enregistrement du RFA d'Accès Industrie	3 -
2.3.	Composition du Conseil de surveillance	4 -
2.4.	Direction de la Société	4 -
2.5.	Assemblée générale des actionnaires d'Accès Industrie	5 -
2.6.	Capital	5 -
2.7.	Refinancement de la dette existante de la Société	6 -
2.8.	Facteurs de risques	6 -
2.9.	Litiges.....	7 -
2.10.	Conventions réglementées.....	7 -
2.11.	Investissements significatifs réalisés par la Société	7 -
2.12.	Calendrier des publications financières de la Société	7 -
3.	PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	7 -

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Accès Industrie figurent dans le rapport financier annuel de la Société pour l'exercice 2016 (le « **RFA** »). Le RFA qui comprend notamment les comptes sociaux et annuels de la Société au 31 décembre 2016 et les rapports des commissaires aux comptes y afférents, est incorporé par référence au présent document.

Le RFA est disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Accès Industrie (www.acces-industrie-groupe.com). Il peut par ailleurs être obtenu sans frais auprès d'Accès Industrie au 2, rue du Pont de Garonne, 47400 Tonneins.

2. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS L'ENREGISTREMENT DU RFA D'ACCES INDUSTRIE

2.1. Rapport Financier Semestriel 2017

Depuis la date d'enregistrement du RFA, la Société a publié son rapport financier semestriel au 30 juin 2017 (le « **Rapport Financier Semestriel** »), qui est incorporé par référence au présent document. L'intégralité du Rapport Financier Semestriel, qui comprend notamment les états financiers semestriels consolidés condensés d'Accès Industrie pour le semestre clos le 30 juin 2017, est disponible sur le site Internet de la Société (www.acces-industrie-groupe.com) sous la rubrique « *Communiqués financiers et corporate* ».

Il est précisé que la Société n'a pas connu de variation de trésorerie significative depuis la date de publication du Rapport Financier Semestriel (soit le 20 septembre 2017).

Le communiqué de presse en date du 20 septembre 2017 (mentionné ci-dessous avec les autres communiqués de presse) concernant les résultats du deuxième trimestre 2017 est reproduit en Annexe du présent document.

2.2. Principaux communiqués de presse diffusés depuis l'enregistrement du RFA d'Accès Industrie

Les principaux communiqués de presse diffusés depuis l'enregistrement du RFA sont reproduits en Annexe du présent document. Ces communiqués de presse sont également disponibles sur le site Internet de la Société sous la rubrique « *Communiqués de presse* » (www.acces-industrie-groupe.com).

Les principaux communiqués de presse diffusés par la Société sont les suivants :

29 septembre 2017	Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée
20 septembre 2017	Rapport financier semestriel modalités de mise à disposition du rapport financier semestriel
25 juillet 2017	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2017 + 13 %
10 juillet 2017	Accès Industrie annonce l'acceptation de l'offre ferme déposée par Parquest capital
03 juillet 2017	Accès Industrie annonce le dépôt d'une offre ferme par Parquest Capital
20 avril 2017	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2017 + 13,9 %

2.3. Composition du Conseil de surveillance

Lors du Conseil de surveillance du 15 septembre 2017, la société Butler Capital Partners, M. Frédéric Favreau et la société IRDI Midi Pyrénées ont démissionné de leurs fonctions de membre du Conseil de surveillance. M. Pierre Costes a également démissionné de ses fonctions de membre et président du Conseil de surveillance de la Société.

Mme Laurence Bouttier, Mme Camille Ronsin, M. Vincent Warlop et M. Pierre Decré ont été cooptés membres du Conseil de surveillance lors de ce même Conseil du 15 septembre 2017, en remplacement respectivement de la société Butler Capital Partners, M. Frédéric Favreau, la société IRDI Midi Pyrénées et M. Pierre Costes. M. Pierre Decré a en outre été désigné président du Conseil de surveillance.

A la date des présentes, le Conseil de surveillance de la Société est composé comme suit :

- M. Pierre Decré, en qualité de président, désigné sur proposition de Parquest Capital ;
- M. Vincent Simon, en qualité de vice-président et de membre indépendant ;
- M. Vincent Warlop, en qualité de membre du Conseil de surveillance, désigné sur proposition de Parquest Capital ;
- Mme Camille Ronsin, en qualité de membre du Conseil de surveillance, désignée sur proposition de Parquest Capital ; et
- Mme Laurence Bouttier, en qualité de membre du Conseil de surveillance, désignée sur proposition de Parquest Capital.

2.4. Direction de la Société

A la suite de la prise de contrôle de la Société par Parquest Capital, la Société continuera d'être dirigée par M. Eric Lacombe en qualité de président du Directoire et membre du Directoire, par M. Pascal Meynard en qualité de directeur général et membre du Directoire et par M. Lionel Buzet en qualité de membre du Directoire.

2.5. Assemblée générale des actionnaires d'Accès Industrie

Depuis l'enregistrement du RFA, une assemblée générale ordinaire des actionnaires d'Accès Industrie s'est tenue le 22 mai 2017 et toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées. Ces résolutions étaient les suivantes :

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2016 ;
4. Convention de l'article L.225-86 du Code de commerce ;
5. Renouvellement du mandat de Co-Commissaire aux comptes titulaire et constatation de l'expiration du mandat d'un des commissaires aux comptes suppléant ;
6. Ratification de la cooptation d'un membre du conseil de surveillance ;
7. Ratification de la cooptation d'un membre du conseil de surveillance ;
8. Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de surveillance ;
9. Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de surveillance ;
10. Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de surveillance ;
11. Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de surveillance ;
12. Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de surveillance ; et
13. Pouvoirs en vue des formalités.

2.6. Capital

2.6.1. Structure et répartition du capital

Au 17 octobre 2017, le capital social s'élève à 1.812.869,40 euros, divisé en 6.042.898 actions de 0,30 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

A cette date et à la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote de la Société est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
FAI	4.696.034	77,71%	9.382.744	85,19%
Accès Investissements	239.550	3,96%	479.100	4,35%
AI Holding	613.807	10,16%	613.807	5,57%
Total Concert	5.549.391	91,83%	10.475.651	95,11%
Public	493.507	8,17%	538.402	4,89%
Total	6.042.898	100,00%	11.014.053	100,00%

2.6.2. Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis

A la date du présent document, aucune résolution financière n'est en vigueur.

2.6.3. Autocontrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions

A l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 30 mai 2016, le Directoire dispose de la délégation suivante :

Objet de la résolution	Montant maximal	Durée de l'autorisation
Autorisation de réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la Société	Dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois	18 mois

Par ailleurs, à ce jour, il n'existe pas d'actions auto-détenues par la Société.

2.7. Refinancement de la dette existante de la Société

En date du 15 septembre 2017, la Société a procédé aux deux émissions obligataires suivantes :

- une émission de 34.760 obligations simples pour un montant total de 34.760.000 euros au taux annuel de 6,50% qui viendront à échéance 8 ans après leur émission (les « **Obligations I** »), souscrites aux termes d'un contrat de souscription en date du 15 septembre 2017 par IPD IV Holdco S.à r.l et Idinvest FRR Dette Privée France SLP, représentée par sa société de gestion Idinvest Partners ; et
- une émission de 1.655 obligations simples pour un montant total de 16.550.000 euros au taux annuel de 4,50% qui viendront à échéance 7 ans après leur émission (les « **Obligations A** »), souscrites aux termes d'un contrat de souscription en date du 15 septembre 2017 par FCT Artemid Senior Loan II, représenté par sa société de gestion Atalante.

Lesdites émissions obligataires ont eu pour objet, notamment, de procéder au remboursement anticipé volontaire de la dette existante souscrite par la Société aux termes d'un contrat de crédits conclu en date du 15 octobre 2012, tel que modifié en date du 5 février 2015, entre (i) la Société en qualité d'emprunteur, (ii) Natixis, Arkea Banque Entreprises et Institutionnels, Banque Européenne du Crédit Mutuel, BNP Paribas, Landesbank Saar (SaarLB) et Société Générale en qualité de prêteurs et (iii) Natixis en qualité d'agent (ci-après le « **Contrat de Crédits Existants** »).

En date du 15 septembre 2017, la Société a procédé au remboursement de toutes les sommes dues en principal, intérêts et frais au titre de ce contrat de crédit pour un montant total de 33.515.092 euros. Concomitamment à ce remboursement (à la même date), Natixis en qualité d'agent, a accordé une mainlevée totale sur l'ensemble des sûretés accordées par la Société en garantie du contrat de crédit.

Les termes et conditions des Obligations I et des Obligations A prévoient un cas de remboursement anticipé obligataire en cas de changement de contrôle de la Société ou d'AI Holding¹.

2.8. Facteurs de risques

Les facteurs de risque relatifs à Accès Industrie sont décrits au paragraphe 1.4 du RFA (p. 38 et suivantes) et au paragraphe 3 du Rapport Financier Semestriel (page 4).

¹ Détention par les fonds Parquest Capital et les autres co-investisseurs (IRDI- Midi-Pyrénées, CM-CIC Investissement SCR et M. Serge Ansaldo) de moins de 50,1% du capital social et/ ou des droits de vote de la Société ou d'AI Holding.

Depuis la publication du RFA et du Rapport Financier Semestriel, la Société n'a identifié aucun nouveau facteur de risques.

2.9. Litiges

Les litiges relatifs à Accès Industrie sont décrits à la page 99 du RFA et à la page 6 du Rapport Financier Semestriel. Depuis la publication du RFA et du Rapport Financier Semestriel, les litiges intéressant Accès Industrie n'ont pas connu de développements significatifs.

2.10. Conventions réglementées

Depuis l'enregistrement du RFA, la Société n'a signé aucune nouvelle convention réglementée.

2.11. Investissements significatifs réalisés par la Société

Le groupe Accès Industrie ne prévoit pas d'investissements significatifs pour lesquels le Directoire aurait déjà pris des engagements fermes, autres que ceux décrits dans le RFA ou le Rapport Financier Semestriel.

2.12. Calendrier des publications financières de la Société

Le calendrier à venir des publications financières de la Société est le suivant :

- 25 octobre 2017 : publication du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2017 ;
- 13 février 2018 : publication du chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre 2017.

3. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 octobre 2017 et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant le jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée), dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Financière Accès Industrie et visant les actions de la société Accès Industrie.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Accès Industrie

Par : M. Eric Lacombe, Président du Directoire

ANNEXE – COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 29 septembre 2017

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée

- **Prix : 6,78 euros par action Accès Industrie**
- **L'offre est recommandée à l'unanimité par le Conseil de surveillance d'Accès Industrie**
- **Mise en œuvre d'un retrait obligatoire dans l'hypothèse où les actionnaires minoritaires d'Accès Industrie ne représenteraient pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la société**

La société Financière Accès Industrie contrôlée indirectement par les fonds Parquest Capital annonce avoir déposé aujourd'hui auprès de l'AMF un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur Accès Industrie au prix de 6,78 euros par action Accès Industrie.

Ce projet d'offre reste soumis à l'approbation de l'AMF.

GOUVERNANCE

Conformément à la réglementation applicable, le Conseil de surveillance d'Accès Industrie a désigné le cabinet Valphi en qualité d'expert indépendant pour évaluer le caractère équitable de la transaction proposée.

Dans son rapport, reproduit dans le projet de note en réponse déposé aujourd'hui auprès de l'AMF, le cabinet Valphi a conclu que les termes de la transaction étaient équitables d'un point de vue financier.

Sur la base de ces travaux, le Conseil de surveillance d'Accès Industrie a, à l'unanimité, rendu un avis favorable sur l'offre et recommandé aux actionnaires d'apporter leurs titres à l'offre.

MODALITES DE L'OFFRE

Le projet d'offre consiste en une offre publique d'achat simplifiée, au prix de 6,78 euros par action Accès Industrie. Sous réserve de la décision de conformité de l'AMF et dans l'hypothèse où les actionnaires minoritaires d'Accès Industrie ne représenteraient pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la société, une procédure de retrait obligatoire sera mise en œuvre et les actions Accès Industrie qui n'auront pas été apportées à l'offre publique d'achat simplifiée seront transférées à Financière Accès Industrie, moyennant une indemnisation de 6,78 euros par action Accès Industrie correspondant au prix de l'offre.

Le projet de note d'information est disponible sur les sites internet Financière Accès Industrie (www.financiere-acces-industrie.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de Financière Accès Industrie au 2 rue du Pont de Garonne, 47400 Tonneins et du Crédit Industriel et Commercial, CM-CIC Market Solutions au 6, avenue de Provence, 75452 Paris Cedex 9.

Le projet de note en réponse est disponible sur les sites internet d'Accès Industrie (www.acces-industrie-groupe.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès d'Accès Industrie au 2 rue du Pont de Garonne à Tonneins (47400).

Les principaux termes du projet de note d'information et du projet de note en réponse figurent respectivement en Annexe 1 et Annexe 2 du présent communiqué de presse, comprenant un calendrier indicatif.

Conformément à l'article 231-28 du Règlement Général de l'AMF, le document Autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Financière Accès Industrie, sera mis à la disposition du public au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique selon les mêmes modalités. Par ailleurs, le document Autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Accès Industrie, sera mis à la disposition du public au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique selon les mêmes modalités. Un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique, pour informer le public des modalités de mise à disposition de ces informations.

A PROPOS D'ACCES INDUSTRIE

Spécialiste de la location de nacelles élévatrices à destination du secteur de la construction et de la rénovation des bâtiments industriels et commerciaux.

Coté sur Alternext Paris - Code ISIN FR 0010567032

www.acces-finance.com

À PROPOS DE PARQUEST CAPITAL

Créé en 2002, Parquest Capital est un acteur reconnu du capital investissement en France sur le segment du mid market. Depuis sa création, Parquest Capital a réalisé 20 investissements avec une philosophie d'accompagnement dans la durée, sur des projets de croissance ambitieux, aux côtés des équipes de management. Parquest Capital vient de finaliser avec succès la levée de son deuxième fonds depuis sa prise d'indépendance du groupe ING en 2014, d'un montant de 310 M€.

Pour en savoir plus : www.parquest.fr

CONSEILS

Le Crédit Industriel et Commercial agit en qualité de conseil financier de Financière Accès Industrie en lien avec l'opération et en tant que banque présentatrice. Mayer Brown agit en qualité de conseil juridique de Parquest Capital et de Financière Accès Industrie.

Le cabinet Valphi agit en qualité d'expert indépendant désigné par le Conseil de surveillance d'Accès Industrie. Mayer Brown agit en qualité de conseil juridique d'Accès Industrie.

Parquest Capital, accompagné par CM-CIC Investissement et l'IRDI, réalise l'acquisition d'un bloc de contrôle de la société Accès Industrie auprès notamment de Butler Capital

Parquest Capital et Accès Industrie annoncent la réalisation de l'acquisition par les fonds Parquest Capital, associés à CM-CIC Investissement, l'IRDI et Mr Serge Ansaldo, auprès notamment de Butler Capital, d'un bloc de contrôle représentant 91,68 % du capital et 95,03 % des droits de vote de la société Accès Industrie, au prix de 6,78 euros par action. Ce communiqué de presse fait suite au communiqué du 10 juillet 2017 qui portait à la connaissance du marché la conclusion d'un accord entre les parties susvisées.

Conformément à la réglementation applicable, les acquéreurs déposeront prochainement un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur le solde des actions Accès Industrie à un prix identique au bloc soit 6,78 euros par action, sous réserve de la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») et du rapport de l'expert indépendant nommé par Accès Industries. L'offre publique d'achat simplifiée sera suivie d'un retrait obligatoire si les conditions le permettent.

En application de l'article 261-1 I et II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers la société Valphi, représentée par Emmanuel Dayan, a été nommée en qualité d'expert indépendant par le conseil de surveillance d'Accès Industrie en date du 28 juillet 2017 pour apprécier les conditions financières proposées aux actionnaires minoritaires.

Spécialiste de la location de chariots et de nacelles élévatrices à destination du secteur de la construction et de la rénovation des bâtiments industriels et commerciaux, Accès Industrie a enclenché récemment une dynamique de redressement et réalisé en 2016 un chiffre d'affaires consolidé de 53 M€. Afin de poursuivre ses efforts, Accès Industrie recevra le soutien actif de son nouvel actionariat emmené par Parquest Capital, actionnaire majoritaire, accompagné par CM-CIC Investissement et les dirigeants de la société en tant qu'actionnaires minoritaires. A cette occasion, l'IRDI renouvelle sa confiance dans la société en s'associant à cette nouvelle opération.

Cette opération est la première de Parquest Capital 2, nouveau fonds géré par Parquest Capital, levé en avril dernier et doté de 310 M€. Poursuivant la stratégie d'investissement déployée avec succès par son prédécesseur, ce nouveau fonds vise à accompagner la transformation de PME françaises valorisées entre 20 et 150 M€ et présentant un potentiel d'expansion en France et à l'international sur des secteurs ciblés (biens de consommation, santé et services B-to-B).

Prochain rendez-vous 2017 :

Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2017: 24 octobre 2017

Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2017: 13 février 2018

A propos d'Accès Industrie

Spécialiste de la location de nacelles élévatrices à destination du secteur de la construction et de la rénovation des bâtiments industriels et commerciaux.

Coté sur Alternext Paris - Code ISIN FR 0010567032

www.acces-finance.com

À propos de Parquest Capital

Créé en 2002, Parquest Capital est un acteur reconnu du capital investissement en France sur le segment du mid market. Depuis sa création, Parquest Capital a réalisé 20 investissements avec une philosophie d'accompagnement dans la durée, sur des projets de croissance ambitieux, aux côtés des équipes de management. Parquest Capital vient de finaliser avec succès la levée de son deuxième fonds depuis sa prise d'indépendance du groupe ING en 2014, d'un montant de 310 M€.

Pour en savoir plus : www.parquest.fr

À propos de CM-CIC Investissement

Capital-risque, capital-développement, capital-transmission, conseil en fusions et acquisitions. CM-CIC Investissement, filiale du groupe Crédit Mutuel CM11, exerce l'ensemble des métiers de haut de bilan pour répondre aux besoins de financement en fonds propres des entreprises. Au-delà du professionnalisme, de la vision résolument humaine du métier et de la proximité avec les chefs d'entreprise, c'est également l'accompagnement dans la durée qui caractérise le succès de cette approche. CM-CIC Investissement investit ses propres capitaux (plus de 2,4 milliards €) dans près de 410 sociétés qui composent son portefeuille de participations.

CM-CIC Investissement a élargi ses activités à l'international sous la marque CIC Capital. Déjà développée au Canada (Montréal), cette offre est étendue aux États-Unis (New York et Boston) et en Europe (Francfort, Londres, Genève et Zürich).

Pour en savoir plus : www.cmcic-investissement.com

À propos de IRDI SORIDEC GESTION

Basée à Toulouse, Bordeaux et Montpellier, la société de gestion IRDI SORIDEC Gestion accompagne en capital les entreprises basées dans le grand quart Sud-Ouest à tous les stades de leur développement (Amorçage, Capital Risque, Capital Développement / Transmission) à travers 6 fonds (dont l'**IRD**) pour un encours cumulé de près de 210 millions d'euros.

Pour en savoir plus : www.irdisoridec.fr

Acquéreurs :

Parquest Capital (Pierre Decré, Vincent Warlop, Camille Ronsin)

Management (Eric Lacombe et Pascal Meynard)

CM-CIC Investissement (Antoine Arlet, Théo Laporte)

IRD (Marc Bres-Pintat)

Audit financier : Deloitte (Denis Cyrille, Marc Chignon)

Audit juridique/fiscal/social + structuration fiscale: TAJ (Olivier Venzal)

Audit ESG : PwC (Aurélien Verronneau)

Audit immobilier : iVal (Jérôme Justin)

Audit assurance: Finaxy (Bertrand Desailly)

Audit parc machines: SG Participation (Serge Ansaldo)

Conseil juridique : Mayer Brown (corporate : Xavier Jaspar, Emily Pennec, Ségolène Dufétel, Fanny Rech / financement : Patrick Teboul, Maud Bischoff, Julien Leris)

Cédants :

Butler Capital (Walter Butler, Frédéric Favreau, Pierre Costes)

Banque d'affaires : Oaklins (Raphael Petit, Xavier Auvergnat), DC Advisory (Jean-Christophe Quiniou)

Audits : Ernst & Young (Laurent Chapoulaud, Stéphane Roubi)

Conseil juridique des cédants: LPA CGR (Philippe Raybaud)

Conseil juridique des managers : Dentons (Emmanuel Scialom)

Financement unitranche:

Idinvest Partners (Maxime de Roquette-Buisson), Artemid (Fabrice Alliany)

Conseil juridique: DE PARDIEU BROCAS MAFFEI (Yannick Le Gall)

COMMUNIQUE DE PRESSE
TONNEINS, le 20 septembre 2017

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
Modalités de mise à disposition du rapport financier semestriel

Accès Industrie annonce avoir mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ses comptes consolidés semestriels et son rapport financier semestriel au 30 juin 2017.

Le rapport est consultable en version PDF sur le site internet:

www.acces-industrie-groupe.com

CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1ER SEMESTRE 2017

+ 13 %

Activité

L'activité du second trimestre ressort en croissance de 12,1%, confirmant la tendance positive du 1er trimestre. Globalement sur les 6 premiers mois de l'exercice 2017 les ventes consolidées affichent une croissance de 13%. Après une année 2016 reflétant une évolution constante du chiffre d'affaires, l'exercice 2017 consolide la progression en ligne avec les objectifs fixés.

Le chiffre d'affaires consolidé se répartit ainsi :

En millions d'euros	T1 2016	T1 2017	Variation T1 2017 / 2016	T2 2016	T2 2017	Variation T2 2017 / 2016	S1 2016	S1 2017	Variation S1 2017 / 2016
Activité location et services	12,3	13,7	12,1%	13,1	14,4	9,9%	25,4	28,1	11,0%
Activité négoce		0,3	n/a		0,3	n/a		0,6	n/a
Divers	0,1	0,0	n/a	0,0	0,0	n/a	0,1	0,0	n/a
Total CA France	12,3	14,0	13,9%	13,1	14,7	12,1%	25,5	28,8	13,0%

Le chiffre d'affaires Location augmente de 11% comparé au 30 juin 2016. Il ressort ainsi à 28,1 millions d'euros contre 25,4 millions d'euros au 1er semestre 2016.

Le prix moyen de location continue sa progression (+2,1%). Cette évolution est le résultat de la dynamique commerciale initiée en 2016 et appuyée par la politique de yield management.

Par ailleurs, la politique d'investissements en machines neuves continue de porter ses fruits : le parc machines a fortement augmenté (+ 220 machines actives en parc), alors même que le taux d'utilisation est en hausse (+ 2.1 points). Le nombre de jours loués est supérieur de 7,5 % à celui de 2016 pour la même période.

La filiale Accès Industrie Sales poursuit son développement conformément au budget et affiche un chiffre d'affaires de 0,6 millions d'euros au 30 juin 2017.

Perspectives

Après un bon début d'exercice, le Groupe Accès Industrie confirme la prévision de croissance pour l'exercice 2017.

Evolution de l'actionnariat

Une offre ferme a été déposée le 30 juin par PARQUEST CAPITAL, au nom et pour le compte des fonds qu'elle gère, portant sur l'intégralité du capital détenu par l'actionnaire majoritaire d'Accès Industrie, et valorisant l'action à 6,78 euros.

L'offre acceptée par Accès Industrie a conclu à un accord, annoncé le 10 juillet, permettant l'acquisition, par les fonds gérés par PARQUEST CAPITAL, d'un bloc de contrôle constitué de la participation majoritaire détenue directement et indirectement dans la société Accès Industrie par BUTLER CAPITAL PARTNERS et les fonds gérés par BUTLER CAPITAL PARTNERS, les dirigeants de la société et l'IRDI.

Le bloc de contrôle représente 91,68 % du capital et, après acquisition, 95,03 % des droits de vote de la société ACCES INDUSTRIE.

Cette opération est conditionnée à la levée des conditions suspensives usuelles et principalement à l'accord de l'Autorité de la Concurrence.

Elle entraînera, après la levée des conditions suspensives, le dépôt par PARQUEST CAPITAL d'une offre publique d'achat sur le solde des actions de la société ACCES INDUSTRIE, conformément à la réglementation applicable.

ACCES INDUSTRIE ANNONCE L'ACCEPTATION DE L'OFFRE FERME DEPOSEE PAR PARQUEST CAPITAL

* * * * *

La société ACCES INDUSTRIE annonce la conclusion d'un accord permettant l'acquisition, par les fonds gérés par PARQUEST CAPITAL, d'un bloc de contrôle constitué de la participation majoritaire détenue directement et indirectement dans la société ACCES INDUSTRIE par BUTLER CAPITAL PARTNERS et les fonds gérés par BUTLER CAPITAL PARTNERS, les dirigeants de la société et l'IRDI.

Cette acquisition entraînera, après l'obtention de l'accord de l'Autorité de la Concurrence, le dépôt d'une offre publique d'achat sur le solde des actions de la société ACCES INDUSTRIE.

Le bloc de contrôle représente 91,68 % du capital et, après acquisition, 95,03 % des droits de vote de la société ACCES INDUSTRIE.

L'opération a été conclue avec les actionnaires majoritaires au prix de 6,78 euros par action. Elle est conditionnée à la levée des conditions suspensives usuelles et principalement à l'accord de l'Autorité de la Concurrence.

A l'issue de l'achat du bloc de contrôle, PARQUEST CAPITAL déposera, conformément à la réglementation applicable, une offre publique d'achat sur le solde des actions ACCES INDUSTRIE.

PARQUEST CAPITAL proposera aux actionnaires minoritaires de la société ACCES INDUSTRIE d'apporter leurs titres à l'offre publique d'achat pour un prix identique à celui payé pour l'acquisition du bloc de contrôle, soit 6,78 euros par action. PARQUEST CAPITAL a l'intention de mettre en oeuvre un retrait obligatoire.

L'opération s'accompagne d'un réinvestissement partiel des dirigeants de la société aux côtés de PARQUEST CAPITAL.

La réalisation de l'acquisition du bloc de contrôle devrait intervenir à la fin du troisième trimestre 2017, les financements nécessaires ayant d'ores et déjà été sécurisés.

Le lancement de l'offre publique sera soumis à l'obtention d'une décision de conformité de l'Autorité des Marchés Financiers. Un expert indépendant sera nommé par ACCES INDUSTRIE, conformément à la réglementation boursière, pour apprécier les conditions financières proposées aux actionnaires minoritaires. Le Conseil de Surveillance rendra son avis motivé sur le projet d'offre publique d'achat au vu du rapport de cet expert.

* * * * *

Prochains rendez-vous 2017 (à titre prévisionnel)

Chiffre d'affaires du 1er semestre 2017: 25 juillet 2017

Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2017: 05 octobre 2017

Comptes semestriels: 24 octobre 2017

Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2017: 27 février 2018

A propos d'Accès Industrie

Spécialiste de la location de nacelles élévatrices à destination du secteur de la construction et de la rénovation des bâtiments industriels et commerciaux.

Coté sur Alternext Paris - Code ISIN FR 0010567032

www.acces-finance.com

A propos de PARQUEST CAPITAL

Créé en 2002, Parquest Capital est un acteur reconnu du capital investissement en France sur le segment du mid market. Depuis sa création, Parquest Capital a réalisé 20 investissements avec une philosophie d'accompagnement dans la durée, sur des projets de croissance ambitieux, aux côtés des équipes de management. Parquest Capital vient de finaliser avec succès la levée de son deuxième fonds depuis sa prise d'indépendance du groupe ING en 2014, d'un montant de 310 M€.

COMMUNIQUE DE PRESSE,
TONNEINS, *le 03 juillet 2017*

**ACCES INDUSTRIE ANNONCE LE DEPÔT D'UNE OFFRE FERME PAR PARQUEST
CAPITAL**

* * * * *

Une offre ferme a été déposée le 30 juin par PARQUEST CAPITAL, au nom et pour le compte des fonds qu'elle gère, portant sur l'intégralité du capital détenu par l'actionnaire majoritaire d'Accès Industrie et valorisant l'action à 6,78 euros. Cette offre contient des conditions suspensives usuelles, elle est notamment conditionnée à l'accord des autorités de la concurrence.

* * * * *

CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1ER TRIMESTRE 2017
+ 13,9 %

Activité

Le chiffre d'affaires consolidé se répartit ainsi :

En millions d'euros 1er Trimestre 2017 1er Trimestre 2016 Variation 2017 / 2016 Activité location et services 13,7 12,3 12,1% Activité négoce 0,3 n/a Divers 0,0 0,1 n/a Total CA consolidé 14,0 12,3 13,9%

Le Groupe Accès Industrie poursuit sa croissance et clôture son 1er trimestre 2017 avec un chiffre d'affaires consolidé de 14 millions d'euros, en hausse de 13,9 % par rapport au 1er trimestre 2016.

Le chiffre d'affaires location y contribue à hauteur de 13,7 millions d'euros soit une progression de 12,1 % par rapport au 1er trimestre 2016. Cette performance est due notamment à une augmentation du prix de location qui s'était amorcée fin 2016 (+ 2,9 %).

La politique d'investissement menée en 2016 sur le parc machines produit ses premiers effets avec un parc supérieur de 3 % comparativement à la même période en 2016.

Quant aux taux d'utilisation, ils affichent également une hausse de 2,3 %.

La filiale vente de machines neuves réalise son premier chiffre d'affaires.

Cette croissance du chiffre d'affaires consolidé est le reflet de l'implication des équipes et de l'exécution des nouvelles mesures mises en place tout au long de l'année 2016 et notamment l'achat de nouvelles machines et l'adaptation de l'offre à la demande région par région.

Perspectives

Après un bon début d'exercice, le Groupe Accès Industrie prévoit un 1er semestre en croissance.

La filiale vente poursuit la mise en place de son équipe et des partenariats avec les constructeurs de machine. Parallèlement, elle construit sa stratégie commerciale et sa politique marketing.